

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Catégorie(s)	A
Filière(s)	FILIERE MEDICO-SOCIALE
Cadre(s) d'emploi(s)	Médecins territoriaux
Pôle	POLE SOLIDARITE HUMAINE
Secteur géographique	Pays de Rennes
Localisation géographique	RENNES
Structure hiérarchique	EVALUATION (MDPH)

## PRÉSENTATION

**Présentation** Instaurée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Maison départementale des personnes handicapées est gérée par un groupement d'intérêt public dont le Président est le Président du Conseil Départemental. Elle est dirigée par une directrice nommée par le Président du Conseil Départemental. Le Conseil Départemental en assure la tutelle administrative et financière.

La MDPH est le centre ressource auquel les personnes en situation de handicap s'adressent afin d'obtenir :

- de l'information,
- un accueil et une écoute,
- une aide à la formulation de leur projet de vie (expression des besoins et des attentes),
- une évaluation de leurs besoins et capacités,
- l'élaboration du plan de compensation,
- l'attribution des prestations et orientations,
- le suivi de la compensation de leur handicap,
- L'accompagnement et la médiation.

La MDPH est composée de trois services :

- Le service Accueil, Courrier, Communication et Services Supports (ACCSS).
- Le service Gestion Des Droits (GDD), qui assure l'instruction administrative des demandes.
- Le service Evaluation qui mobilise des professionnels aux fonctions et compétences diverses afin d'évaluer les besoins de compensation des usagers qui sollicitent la MDPH.

## DESCRIPTION DU POSTE

**Fonctions** Le/la médecin de la Maison Départementale des Personnes Handicapées exerce son activité au sein de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation. Il/elle a pour mission de réaliser les évaluations médicales des personnes en situation de Handicap (enfants et adultes) et participer ainsi à l'élaboration des plans

personnalisés de compensation.

Il.elle inscrit son action dans une dynamique visant à favoriser l'autonomie des personnes handicapées, en synergie avec les différents acteurs qui œuvrent dans le domaine du handicap, tels que les professionnels de santé, les services sociaux, les associations, les établissements et services médico-sociaux...

#### Missions générales

Placé.e sous l'autorité hiérarchique du chef du service Évaluation, et sous l'autorité fonctionnelle du référent d'équipe, le.la médecin MDPH assure les missions suivantes :

En tant qu'expert médical, il.elle apporte un avis spécialisé sur les demandes déposées par les personnes.

- Participer aux pré-évaluations et aux équipes pluridisciplinaires, et travailler sur l'étude globale des besoins de compensation.
- Évaluer le handicap de la personne et ses répercussions sur son environnement. Identifier ses besoins pour pallier aux difficultés quotidiennes, à partir de dossiers numérisés, de consultations ou de visites médicales.
- Développer le travail partenarial et en réseau avec les acteurs locaux qui œuvrent dans le domaine du handicap (médecins experts, centres de ressources, services hospitaliers, établissements sociaux et médico-sociaux, Agence Régionale de Santé,...).
- Exercer un rôle de conseil technique auprès des membres de la commission des droits et de l'autonomie (CDA).

En tant que personne ressources de la MDPH:

- Contribuer au Dispositif d'Orientation Permanent mis en place dans le cadre de la Réponse Accompagnée Inclusive (RAI).
- Représenter la MDPH dans les réflexions à mener avec les partenaires.
- Contribuer à la conception et mise en œuvre de projet, à la mission d'information et de sensibilisation de la MDPH.
- Participer à l'ensemble des réunions de service.

#### Spécificités du poste

Permis B.  
Possibilité de télétravail.

#### Liaisons fonctionnelles

- L'ensemble des professionnels de la MDPH.
- Les Membres de la CDA.
- Les partenaires du champ du Handicap.

#### Informations spécifiques offre Internet

Pour les personnes titulaires de la fonction publique ou inscrites sur liste d'aptitude, merci de joindre à votre lettre de motivation et CV, votre dernier arrêté de situation administrative ou votre attestation d'inscription sur liste d'aptitude à votre candidature.

En l'absence de ces documents, votre candidature ne pourra pas être traitée.

## PROFIL REQUIS

#### Formations

Diplôme d'Etat de Docteur en médecine (exemples : psychiatre, médecin généraliste, médecin scolaire, spécialité médecine physique et de réadaptation...).

#### Aptitudes requises

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE :

- Intérêt et appétence pour le domaine du Handicap physique et psychique - connaissances souhaitées (actualités, environnement du Handicap, législation..).
- Utilisation et connaissances de l'outil informatique – capacités à se former sur de nouveaux logiciels et à utiliser une Gestion Electronique de Documents (GED).
- Capacité à appréhender le caractère d'urgence des situations.
- Capacité à s'organiser, à prioriser.
- Capacité d'évaluation, d'analyse, de synthèse et d'argumentation.
- Capacité à communiquer par écrit et par oral.
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et en réseau dans un cadre de secret professionnel partagé.
- Capacité à travailler au sein d'une institution et à s'adapter à ses évolutions.
- Capacité à s'impliquer dans les procédures et à s'inscrire dans les orientations

globales.

**SAVOIR ETRE :**

- Sens de l'accueil, de l'écoute et de la communication, aptitude à la négociation et à la diplomatie.
- Sens du travail en équipe indispensable.
- Aptitude à contribuer à la cohésion d'équipe.
- Dynamisme et esprit d'initiative.
- Souci du service rendu et de sa qualité.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Contacts** Les personnes intéressées par ce poste peuvent prendre contact avec :  
- Ludivine CALIPEL, Cheffe de service Évaluation à la MDPH - Tél : 02 99 02 44 31  
- Sandrine KERLIDOU - secrétaire générale du Pôle - Tél : 02.90.02.75.47

**Date limite de candidature** 28/06/2021